



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Wimereux, le 18 septembre 2025

Linda NAVET

N/Réf. : JLD/SG/LN/n° 25.105

- NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE -

(Article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DÉLIBÉRATION N° 20250924_1 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR LE BUDGET DE LA VILLE DE WIMEREUX DE L'EXERCICE 2025.

La décision modificative n° 2 du budget de la ville de Wimereux de l'exercice 2025 est jointe au dossier dématérialisé.

DÉLIBÉRATION N° 20250924_2 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR LE BUDGET DU CAMPING MUNICIPAL DE L'EXERCICE 2025.

La décision modificative n° 2 du budget Camping Municipal de l'exercice 2025 est jointe au dossier dématérialisé.

DÉLIBÉRATION N° 20250924_3 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - AJOUTS DE POSTES.

Cette délibération va créer des postes pour nommer des agents suite à des recrutements et à des avancements de grades.

DÉLIBÉRATION N° 20250924_4 : INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION A UN STAGIAIRE SOUS STATUT SCOLAIRE DE MOINS DE 15 ANS.

La Ville a conventionné avec le Centre de Formation d'Apprentis BTP CFA d'Hesdigneul-lès-Boulogne pour recruter, à partir du 1^{er} septembre 2025, un apprenti dans le secteur de la peinture. Toutefois, le jeune n'ayant 15 ans que le 31 décembre 2025, la période allant du 1^{er} septembre au 30 décembre 2025, est assimilable à un stage. Or, dans ce cas, la législation prévoit de verser une gratification au stagiaire à partir de la 309^{ème} heure de stage. Celle-ci correspond à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale prévu à l'article D.242-2-1 du code la Sécurité Sociale. Il sera demandé au Conseil Municipal de valider le principe de versement de la gratification telle qu'expliquée ci-avant.

DÉLIBÉRATION N° 20250924_5 : SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS - QUAI ALFRED GIARD - CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE.

Dans le cadre du schéma directeur cyclable de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, des travaux d'aménagement (piste cyclable bidirectionnelle, voie verte, zone de rencontre...) seront réalisés quai Alfred Giard. .../...

.../...

Dans un souci de bonne organisation, il est proposé de mettre en place une co-maitrise d'ouvrage entre la ville de Wimereux et la Communauté d'agglomération du Boulonnais, qui sera chargée de réaliser les travaux. Le Conseil Municipal sera donc appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DÉLIBÉRATION N° 20250924_6 : RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL NOUGATINE - MODIFICATIONS.

Les services de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais et de la Mutualité Sociale Agricole ont élaboré en mars 2022 une trame de règlement de fonctionnement pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant. Certains articles du règlement de fonctionnement actuel n'étaient pas conformes à cette trame et ont donc été modifiés. Il sera demandé au conseil municipal d'adopter le nouveau règlement intérieur du Multi-Accueil Nougatine.

DÉLIBÉRATION N° 20250924_7 : ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION AU SEIN DU SERVICE PETITE ENFANCE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PAS-DE-CALAIS.

Le 27 mars 2025, la Commune a déposé auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais une demande de subvention d'investissement (2025 CAF - Equipement et véhicule). Afin de pouvoir instruire en commission cette demande de subvention, il lui est demandé de confirmer que cela concerne le projet de mise à jour du logiciel de gestion quotidienne, administrative et financière du Multi-accueil « Nougatine » par la société ABELIUM. Le projet se décline en une migration de ce logiciel vers sa version la plus récente Domino Web 2 et une formation à l'utilisation de ce dernier indissociable l'une de l'autre. De sorte que le coût de la migration et de la formation est considéré comme un ensemble, repris comptablement en investissement. Il sera demandé au Conseil Municipal de valider ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais.

DÉLIBÉRATION N° 20250924_8 : RENOUVELLEMENT DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS - CHARTE D'ENGAGEMENT COMMUNAL - ADOPTION.

Lors du comité de pilotage de la gouvernance Grand Site de France les Deux-Caps le 15 mai 2025, il a été collectivement validé le principe d'adoption d'une « charte d'engagement communal Grand Site de France les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez ». Cette charte acte notamment l'élargissement à 18 Communes et reprend leurs engagements qui placent la protection et la mise en valeur des paysages au cœur de leurs préoccupations. Il sera demandé au Conseil Municipal d'adopter « la charte d'engagement communal Grand Site de France les Deux-Caps Blanc Nez, Gris Nez ».

.../...

.../...

DÉLIBÉRATION N° 20250924_9 : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2025 POUR L'EXERCICE 2024 - COMMUNICATION.

Selon l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au Maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique, objet de la présente délibération. Les éléments constituant ce rapport sont consultables en ligne sur le site de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

DÉLIBÉRATION N° 20250924_10 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2023_07_12_36 DU 07 DÉCEMBRE 2023.

Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Vu, le D.G.S.



Le Maire de Wimereux,
Jean-Luc DUBAËLE.